



CHARTRE DES PRATIQUES, ACTIONS ET INITIATIVES INCLUSIVES REMARQUABLES DE LA CNH

« CE QUI EST FACILITANT POUR LES UNS EST BÉNÉFIQUE
POUR LES AUTRES. »



**CONCERNÉS
MOBILISÉS**

CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2018-2019



Nom de la personne ou de l'entité organisatrice de la manifestation ou porteuse d'une pratique remarquable :

.....

adhère à la charte de la CNH.

L'organisation ou la personne s'engage à souscrire aux **3 principes énoncés** ci dessous :

ACCESSIBILITÉ

Les pratiques et initiatives visent à être accessibles à TOUS.

On entend par « accessible à tous » les pratiques, actions et initiatives qui permettent à chacun de participer quel que soit son handicap, de façon la plus autonome possible, assurant ainsi une pleine équité entre les citoyens.

Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres.

CO-CONSTRUCTION

Les pratiques, actions et initiatives sont élaborées ou co-construites avec TOUS les citoyens.

La participation des personnes dans l'élaboration du projet est essentielle.

La manifestation met en avant **des pratiques inclusives favorisant la pleine participation sociale de TOUS les citoyens.**

PARTENARIAT

La manifestation associe plusieurs acteurs non engagés sur la thématique.